



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 44648

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires à Radio France. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de Radio France.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur les révocations constatées à Radio France pour les années 2002 et 2003. Il convient en premier lieu de préciser que les personnels de Radio France relèvent du statut de salariés de droit commun. Le tableau ci-dessous présente les données sollicitées par l'honorable parlementaire.

ANNÉES	NOMBRE DE PERSONNELS	% DES EMPLOIS
	licenciés	moyens
2002	18	0,46 %
2003	25	0,62 %

En 2002, il s'agit de 4 révocations pour inaptitude physique, 5 pour faute et 9 pour insuffisance professionnelle. En 2003, il s'agit de 7 révocations pour inaptitude physique, 4 pour faute, 10 pour insuffisance professionnelle et 4 pour licenciement en cours de période d'essai.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44648

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5625

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7082